

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-5-7

Séance du lundi 31 mai 2021

### **PROPOSITION D'APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) POUR LA PERIODE 2017-2021 ET MODIFICATION PAR VOIE D'AVENANT DES CONVENTIONS INDIVIDUELLES FSE POUR 2020 ET 2021**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel  
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne  
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy  
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric  
MEHLEN-VETTER Josiane, donne procuration à GROFF Bernadette  
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal  
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc  
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

#### **EXCUSEE :**

THOMAS Nicole

**ABSENTS :**

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la décision de la Commission européenne n° C(2014)7454 du 10 octobre 2014 portant adoption du « programme opérationnel national FSE pour l'Emploi et l'Inclusion en métropole »,
- VU la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2018/028 du 25 juin 2018 fixant les objectifs 2018-2021 du Plan Départemental pour l'Emploi et l'Insertion (PDEI),
- VU la délibération du Conseil général du Bas-Rhin n° CG/2014/63 du 8 décembre 2014 relative à la mise en œuvre par le Département de la programmation du Fonds Social Européen 2014-2020,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CP/2016/493 du 3 octobre 2016 relative à la proposition d'approbation d'un avenant à la convention de Subvention globale du Fonds Social Européen 2014 2016 et de proposition de conventionnement FSE pour la période 2017-2020,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CP/2020/343 du 15 octobre 2020 relative à la proposition d'approbation d'un avenant à la convention de Subvention globale du Fonds Social Européen pour la période 2017-2020,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CP/2020/439 du 30 novembre 2020 relative à la proposition d'approbation d'un avenant à la convention de Subvention globale du Fonds Social Européen pour la période 2017-2020,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD -2021-1-1-4 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-2-2 du 15 février 2021 portant sur la Politique de la Solidarité,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté, réunie en date du 7 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

### ➤ Pour ce qui concerne la convention de « subvention globale » 2017-2021 :

- Approuve l'avenant n° 6 à la convention de « subvention globale » de crédits Fonds Social Européen pour la période de programmation 2017-2021, joint en annexe 1 à la présente délibération, visant à augmenter les cibles de performances,
- Autorise le Président à signer cet avenant, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Etat ;

### ➤ Pour ce qui concerne les subventions attribuées aux associations œuvrant en matière d'insertion :

- Approuve l'engagement des subventions européennes en faveur des cinq associations figurant en annexe 2 de la présente délibération pour un montant total de 245 000 € à raison de 90 000 € en 2020 et de 155 000 € en 2021,
- Approuve le versement à ces associations d'une avance de 50% des crédits complémentaires octroyés pour un total de 122 500 €,
- Approuve le modèle-type d'avenant à conclure avec ces associations, joint en annexe 3 à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer les avenants à conclure avec ces associations selon le modèle-type joint en annexe 3 à la présente délibération ;

### ➤ Pour ce qui concerne l'association LES JARDINS DE LA MONTAGNE VERTE :

- Approuve la révision du plan de financement du projet « osons jardiner » porté par l'association LES JARDINS DE LA MONTAGNE VERTE sur la période 2020-2021 ;
- Approuve l'avenant à conclure avec LES JARDINS DE LA MONTAGNE VERTE, selon le modèle type joint en annexe 3 à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer l'avenant à conclure avec LES JARDINS DE LA MONTAGNE VERTE, selon le modèle type joint en annexe 3 à la présente délibération ;

### ➤ Pour ce qui concerne l'action « Mobilisation des employeurs en faveur de l'emploi des allocataires du rSa » :

- Approuve l'engagement de 100 000 €, à raison de 50 000 € en 2020 et 50 000 € en 2021, au titre de l'action « Mobilisation des employeurs en faveur de l'emploi des allocataires du rSa » portée par la Collectivité européenne d'Alsace,
- Approuve l'avenant à la décision attributive d'aide de crédits FSE au titre de l'opération interne portée par la Collectivité européenne d'Alsace, joint en annexe 4 à la présente délibération,

- Autorise le Président à signer l'avenant à la décision attributive d'aide de crédits FSE au titre de l'opération interne portée par la Collectivité européenne d'Alsace, selon le modèle-type joint en annexe 4 à la présente délibération.

Le montant total des subventions de 245 000 € est imputé à la ligne de crédit P150O001-T016 - chapitre 065 / nature 65748 / sous-fonction 051.

Mme Danielle DILIGENT et M. Jean-Philippe MAURER en leur qualité de membre du comité d'administration titulaire et suppléant de la mission locale et relais emploi de Schiltigheim, ne participent ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité